



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mai à 19 h

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI (arrivée à 19H20), Messieurs Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Laurent BOULAIN, Jean-Claude MASSON, Fabrice GERVAIS (arrivé à 19H25), Mesdames Valérie ELAMBERT (arrivée à 19H30), Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS :

- Monsieur Yvan BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur Bruno CŒUR
- Madame Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Monsieur Philippe GASNIER
- Monsieur Lionel LEMOYNE donne pouvoir à Monsieur François ESTEBAN
- Madame Corinne STRAZZIERI donne pouvoir à Monsieur Guy COURSIMAULT

ABSENTS : Monsieur Sébastien GIRARD

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du PV du Conseil municipal du 23 mars 2023 : approuvé à 11 voix pour

Présentation DICRIM par services civiques. Avis du Conseil Municipal : avis positif

DELIB 2023-12 Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2022 sont les suivants :

Foncier bâti	57,56 % (39 commune + 18.56 Métropole)
Foncier non bâti	60,74 %

Le produit recouvré sur ces deux taux en 2022 s'élève à 587 624 €

Au regard des bases d'imposition prévisionnelles 2023, le produit attendu sur les taxes foncières sera de 630 783€ (572 694 + 58 089€ de ressources fiscales indépendantes des taux votés).

En conséquence, Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de maintenir les taux votés en 2022, et de fixer les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par 13 voix pour, 1 voix contre

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,06 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 57,56%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,74%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DELIB 2023-13 Vote des tarifs Restaurant Scolaire, Garderie et Étude surveillée :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services Scolaires et périscolaires actuellement appliqués.

Cantine :

Quotient	Barème imposition	Tarif pour 1 repas
A	Supérieur à 70 000 €	5,60 €
B	Compris entre 60 001€ et 70 000 €	5,10 €
C	Compris entre 50 001 € et 60 000 €	4,60 €
D	Compris entre 40 001 € et 50 000 €	4,10 €
E	Compris entre 30 001 € et 40 000 €	3.60€
F	Inférieur à 30 000 €	1,00€

Garderie : Rationalisation des tarifs. Tarif unique pour le soir quelle que soit la durée

GARDERIE	Tarif
Matin	2.10 €
Soir 1 heure	2.45€
Soir 2 heures	

Par ailleurs, une pénalité de 5 € par enfant sera appliquée aux parents venant chercher leur(s) enfant(s) en garderie après l'horaire de fermeture (18 h 30 du lundi au jeudi et 18h le vendredi).

Étude surveillée :

ETUDE	Tarif
Forfait	2.80 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire ces tarifs jusqu'à nouvel ordre (**malgré la hausse de 6% du coût de chaque repas**).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à 13 voix pour et 1 voix contre

DELIB 2023-14 : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS CHECY

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention annuelle est établie entre les communes de Bou et de Chécy, ce qui permet aux enfants de Bou de fréquenter le centre de loisirs de Chécy les mercredis et durant les vacances scolaires, à un tarif préférentiel.

Les tarifs actuellement appliqués sont les suivants

Montant de la Participation de la commune selon barème d'imposition :

Quotient	Barème imposition	Participation journée	Participation ½ journée
A	Supérieur à 73 780€	2 €	1 €
B	Compris entre 27 520€ et 73 779 €	3 €	1.50 €
C	Compris entre 9 965 € et 27 519 €	5 €	2 € 50
D	Inférieur à 9964 €	7 €	3.50 €

Les tarifs appliqués après déduction de la participation de la commune sont les suivants :

Quotient	Barème imposition	Tarif journée	Tarif ½ journée
A	Supérieur à 73 780€	17.63 €	10.12 €
B	Compris entre 27 520€ et 73 779 €	16.63 €	9.62 €
C	Compris entre 9 965 € et 27 519 €	14.63 €	8.70 €
D	Inférieur à 9964 €	12.63 €	7.62 €

Après analyse du coût de revient des accueils facturés par la commune de Chécy et des sommes facturées aux familles sur l'année 2022, on constate un quasi équilibre entre les dépenses et les recettes. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir reconduire ces tarifs jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 13 voix pour et 1 voix contre de maintenir ces tarifs.

DELIB 2023-15 : Tarifs de la Salle des fêtes, Yourte, Labo et Cie et location de matériel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs (par jour) actuellement appliqués sont les suivants :

Grande salle :

Avec tables et chaises	habitants de la commune :	170.00 €	passage à 200 €
	Hors commune :	450.00 €	passage à 550 €
	Professionnels :	200.00 €	passage à 250 €

Petite salle : Avec tables et chaises	habitants de la commune :	112.00 €	passage à 130 €
	Hors commune :	319.00 €	passage à 370 €
	Professionnels :	130 €	passage à 150 €

Cuisine :	habitants de la commune :	36.00 €	passage à 45 €
	Hors commune :	125.00 €	passage à 150 €
	Professionnels :	50.00 €	passage à 60 €

Pour une utilisation de quelques heures seulement (vin d'honneur par exemple) le tarif appliqué sera de 50 % des tarifs ci-dessus.

Tente (uniquement pour habitants de la commune)	68,00 €
Vestiaires Binette (24h) :	60.00 €
Vestiaires Binette (48h) :	120.00 €

Labo & Cie :

Particulier habitant la commune (à titre privé) :	20€/jour
Particulier hors commune (à titre privé) :	30€/jour
Entreprise sur la commune :	175€ HT/jour pour 5 personnes 35€ HT par personne supplémentaire
Entreprise hors commune :	250€ HT/jour pour 5 personnes 40€ HT par personne supplémentaire

YOURTE :

10€ / Heure aujourd'hui

Nouveaux tarifs :

- Sans allumage poêle : 10 € / H
- Avec allumage poêle : 20 € / H
- Nuitée (6 personnes max) : 60 €
- Facturation des créneaux réservés sur un trimestre
- Applicable à partir de septembre 2023

Location des chaises, tables et bancs :

Chaise :	0,60 €
banc :	1,20 €
table :	4,00 €

Adopté à 13 voix pour et 1 voix contre

DELIB 2023-16 : Tarifs des concessions dans le cimetière

Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs des concessions du cimetière communal.

Concession trentenaire :	130 €
Concession cinquantenaire :	217 €
Dépôt d'urne :	33 €
Cavurne 15 ans :	322 €
Cavurne 30 ans :	536 €
Dispersion de cendres :	49 € (non compris le prix de la plaque et de la gravure)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 voix contre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Conseil Municipal des Jeunes :

- Actions menées : clean walk, stand vide grenier, plan re-naturation cour école de Meulin
- Actions à venir : découverte parcours Grand Méandre, participation aux 24H de la Biodiversité, commande de mangas avec la bibliothèque

. Travaux :

- Réhabilitation rue Saint Marc : planification d'une réunion publique le 02 juin à 18H30 (distribution des flyers aux riverains concernés + focus pour tous)
- Installation d'une chicane provisoire rue de la petite levée, au niveau de l'entrée du village
- Attente devis couvertures salles proches salle des fêtes
- Intervention sur toiture de l'église (suite grêle) fin mai

. Solidarités et Enfance :

- Retour sur animation musicale et goûter du 30/04/2023 pour les séniors : tous les présents étaient ravis
- Atelier informatique le 09 juin, animé par Familles rurales (ouvert à tous) ; une fois par mois toute l'année, le deuxième vendredi du mois
- Animation prévention routière (ouvert à tous) le 19 juin, animé par association Asept (filiale MSA)
- Cérémonie CM2 le 27 juin à 18H30
- Intégration dans la commission : Caroline CROCHET

. Commission agriculture / environnement :

- 24H Biodiversité organisé par Orléans Métropole le 03 juin 2023 sur BOU, de 9H à 18H ; finalisation de la préparation par la commission
- Rencontre le 24 mai avec le Conservatoire des Espaces Naturels et la DDT afin d'élaborer un règlement concernant les Azins, afin d'éviter toute dérive d'occupation et/ou d'aménagement
- Jardins partagés sur la commune : démarrage des jardins partagés, sous impulsion citoyenne, derrière le Labo&Cie
- Assemblée Générale ATC le 23 mai (projet conserverie)
- Cérémonie Territoires Engagés pour la Nature le 25 mai à Bourgueil (organisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité). Première réunion sur nos actions à planifier en juin.

. Commission culture et vie associative :

- Représentation théâtrale « Un air de famille » le 10 juin
- Fête de la musique le 21 juin place de l'église (deux groupes potentiels) ; cachet régisseur à la charge de la commune

. Planning commissions revu en séance + questions aux élus

. Focus mai 2023 : Contenu validé en séance

Prochain conseil municipal le 09 juin 2023 à 19H (date imposée pour définition des grands électeurs pour les élections législatives de septembre)

Fin de séance à 21H23

Fait à Bou, le 23/05/2023

Le Secrétaire de séance

R. ESTEBAN



[Handwritten signature]